



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 3 OCTOBRE 2016**

### Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickael BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH

### Etaient invités :

- ◆ Laurie CHEFDEVILLE
- ◆ Nicolas BARLOT (Agent ONF)

### Etait excusé :

- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint (procuration à Marie-Jeanne LABONNE)

### Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal
3. Suppression d'un poste d'Attaché Territorial
4. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
5. Nomination en qualité de stagiaire dans le grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe
6. Désignation d'un nouveau délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale)
7. Mise en place de prélèvements automatiques pour les loyers locatifs perçus
8. Création du Centre de Première Intervention (CPI) de Saint-Jacques-d'Ambur/La Goutelle et suppression du CPI de La Goutelle
9. Vente d'une portion d'un bien de section de Ballot au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation d'un accotement sur la RD941
10. Tarifs de location des salles municipales à compter du 01/01/2017
11. Reprise des 2 logements concédés à « Dom'aulim » dans le cadre d'un bail emphytéotique
12. Questions diverses

La séance débute à 20h03.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

### **1. Validation de l'ordre du jour**

Le Maire énonce l'ordre du jour et propose l'ajout du programme d'aménagement des forêts sectionales de la commune.

Vote : 15 voix pour

### **2. Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2016 est validé à l'unanimité.

### **3. Programme d'aménagement des forêts sectionales**

Le Maire rappelle qu'une partie des forêts sectionales de la commune est placée sous régime forestier donc sous la compétence de l'ONF.

Il donne la parole à Nicolas BARLOT, agent de l'ONF en charge de notre commune.

Ce dernier présente :

- le bilan forestier faisant état de la situation actuelle
- le programme d'action (coupes et travaux)

Ce programme est qualifié de guide : c'est un document administratif et technique établi pour une durée de 20 ans. Il permet de mettre en œuvre une bonne gestion de la forêt tel que cela est exigé par le code forestier mais également de pouvoir prétendre à des aides publiques.

C'est un document officiel, contrôlé et approuvé par les services de l'Etat.

Dans ce document, 23 parcelles sont répertoriées. Certains bois considérés comme inexploitable ne seront pas pris en compte.

Rappel : dette Fonds Forestier National (FFN) : la plantation de certaines forêts a été financée par l'état, mais les sections concernées doivent rembourser leur dette à raison de 50 % du montant de chaque vente, jusqu'à épuisement.

A ce jour, il n'y a eu que très peu de remboursement puisque les bois sont encore jeunes.

Les coupes sont programmées sur 20 ans, cependant aucune ne sera faite entre 2018 et 2023.

Chaque coupe peut être avancée ou retardée de 5 ans.

L'ONF prélève 10 % de chaque vente et 2 €/hectare à chaque plantation.

Le Maire propose de valider le projet d'aménagement proposé par l'ONF.

Vote : 15 voix pour

#### **4. Suppression d'un poste d'Attaché Territorial**

Le Maire propose de supprimer un poste d'attaché territorial en raison du départ à la retraite de l'agent titulaire de ce poste (secrétaire de mairie)

Vote : 15 voix pour

#### **5. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en raison du départ à la retraite de l'agent titulaire de ce poste (transport scolaire)

Vote : 15 voix pour

#### **6. Nomination en qualité de stagiaire dans le grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose la nomination en qualité de stagiaire dans le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 18 octobre 2016 de l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie. Cet agent avait été recruté dans le cadre d'un CDD de 6 mois prenant fin le 17 octobre 2016.

Vote : 15 voix pour

#### **7. Désignation d'un nouveau délégué Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie en qualité de déléguée du personnel au CNAS. Il est cohérent que cette fonction soit assurée par l'agent gestionnaire du personnel.

Vote : 15 voix pour

#### **8. Mise en place de prélèvements automatiques pour les loyers locatifs perçus**

Mme La Trésorière de Pontaurum recommande la mise en place de prélèvements automatiques pour le règlement des loyers locatifs perçus par la commune.

Cette procédure permet de limiter les impayés et de réduire le traitement des chèques par les services des Finances Publiques.

Le Maire propose d'adopter cette pratique.

Vote : 15 voix pour

#### **9. Création du Centre de Première Intervention (CPI) de Saint-Jacques-d'Ambur/La Goutelle et suppression du CPI de La Goutelle**

Les 2 CPI se sont réunis le 27 août 2016 afin de faire le bilan du regroupement de ces deux CPI mis en place à titre expérimentale au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Il y a eu un retour positif de cette expérience notamment lors d'une consultation des sapeurs-pompiers des deux CPI.

Avant ce regroupement, chaque centre avait à son actif entre 25 et 27 interventions chacun.

Depuis le regroupement, il y a eu 62 interventions malgré un effectif en baisse.

Rappel : C'est le département qui est en charge de la gestion des CPI.  
En 2013, il y avait 4500 pompiers volontaires. En 2016, il n'y en a plus que 4000.

Pour concrétiser une fusion complète des deux CPI, le Maire propose de valider :

- la suppression du CPI de La Goutelle
- la création du CPI St Jacques d'Ambur/La Goutelle

Vote : 15 voix pour

#### **10. Vente d'une portion d'un bien de section de Ballot au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation d'un accotement sur la RD941**

Nous avons reçu un courrier du Conseil Départemental nous faisant part d'un projet de réalisation d'un accotement de sécurité en bordure de la RD941 au lieudit « Ballot ».

Il nous propose le rachat d'une portion de la futaie cadastrée « BD268 » d'une surface de 72 m<sup>2</sup> pour un montant de 0,20 € le mètre carré, arrondi à 15€ pour la totalité.

Pour mener à bien cet aménagement, le Conseil Départemental doit également acquérir des terrains appartenant à des particuliers.

Il est précisé que les arbres abattus seront mis à disposition des habitants de la section et les clôtures seront refaites.

Le Maire demande l'autorisation de valider la promesse de vente.

Vote : 15 voix pour

#### **11. Tarifs de location des salles municipales à compter du 01/01/2017**

Le Maire présente le tableau des nouveaux tarifs de location des salles suite à la réflexion menée par la Commission « Communication ».

Damian Walsh pense qu'il faut ajouter une précision sur la gratuité pour les réunions d'associations.

Le Maire est d'accord. A la rubrique gratuité, il propose d'ajouter la ligne : « pour les réunions des associations communales et intercommunales ».

Le tableau est amendé comme indiqué ci-après.

Ces tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017  
(conformément à la délibération du 03/10/2016)

	<b>Salle de la Mairie</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b><u>Location Particulier</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résident</li> <li>▪ Non-résident</li> </ul>	80 € 120 €	130 € 200 €
<b><u>Location Association</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communale</li> <li>▪ Intercommunale</li> </ul>	3 gratuités par an et au-delà : 80 € / 130 € 1 gratuité par an et au-delà : 120 € / 200 €	
<b><u>Chauffage</u></b> (pour tous)	30 €	50 €
<b><u>Caution</u></b> (pour tous)	200 €	300 €

### **Salle de la Mairie et la salle polyvalente** : Gratuite

- pour toutes les activités hebdomadaires à but non lucratif (gym, yoga...)
- pour les réunions des associations communales et intercommunales
- pour les associations d'intérêt général (don du sang, rando sang, téléthon...)

**Salle du presbytère** : l'utilisation est uniquement réservée pour les réunions des associations communales ainsi que pour le catéchisme.

- Un état des lieux sera obligatoirement fait à la prise de possession de la salle ainsi que lors de la restitution des clefs.
- Chaque utilisateur devra prendre contact avec la personne en charge des locations.
- Les demandes de locations sont en ligne sur le site de la commune :  
[www.lagoutelle.fr](http://www.lagoutelle.fr)

**Pour chaque salle**, le nettoyage reste à la charge de l'utilisateur.

Vote : 15 voix pour

## **12. Reprise des 2 logements concédés à « Dom'aulim » dans le cadre d'un bail emphytéotique**

Le bail emphytéotique concédé à la société Dom'aulim pour les deux logements locatifs situés à côté de l'école communale arrive à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce bail avait été contracté pour une durée de 36 ans.

Plusieurs solutions sont envisageables pour la commune :

- 1) proroger le bail avec Dom'aulim
- 2) vendre le terrain à Dom'aulim qui deviendrait propriétaire définitif de l'ensemble
- 3) vendre terrains et logements aux locataires ou, le cas échéant, à toute autre personne intéressée
- 4) reprendre l'entière propriété des bâtiments et des terrains

Dans ce dernier cas, il faudra envisager des travaux :

- remplacement des huisseries extérieures (fenêtres, porte d'entrée et porte de garage etc...)
- modernisation du système de chauffage.

Le Maire propose de valider la 4<sup>ème</sup> option soit la reprise des 2 logements.

Vote : 15 voix pour

Le point des travaux sera fait dès que nous serons devenus propriétaire.

## **13. Questions diverses**

### ❖ Nouvelle intercommunalité :

La carte des nouvelles intercommunalités a été validée par Mme La préfète, bien que 70 % des collectivités de notre futur périmètre aient voté contre ce nouveau regroupement.

Le travail sur la fusion des 3 communautés de communes a commencé : il a été fait appel à un cabinet d'étude afin de nous assister sur ce travail.

Une commission de suivi a été créée. 4 délégués ont été nommés pour notre communauté de communes : Lionel Muller, Janette Vialette-Giraud, Jean-Claude Grange et Jean-Louis Rabat.

Trois pôles de travail ont été définis :

- Lionel Muller (CCPSV) sera responsable du pôle «monde associatif et petite enfance»
- Cédric Rougeol (Haute Combraille) sera responsable du pôle «service à la personne»
- Boris Souchal (Sioulet-Chavanon) sera responsable du pôle «compétence économique»

### ❖ Agenda Accessibilité Programmée

La communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans a retenu l'entreprise « GINJER CEBTP » de Clermont-Ferrand dans le cadre du groupement de commande de mise aux normes accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) et des IOP (Installation Ouverte au Public).

Les frais prévus pour notre commune sont de 2640 € HT soit 240 € HT par bâtiment.

La communauté de communes a également validé l'option permettant aux commerçants, qui en feront la demande, d'avoir un tarif préférentiel (240 € HT par commerce).

### ❖ Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pontgibaud

Les plans ont dû être modifiés, puisque le sous-sol a été classé comme non aménageable (risque d'inondation).

L'estimation initiale était de 955 000 € HT.

De ce fait, elle a été revue à la hausse et au final elle est de 960 061,32 € HT. Il est précisé que sur certains lots, il n'y a eu aucune offre ou peu d'offre. De nouvelles consultations ont été lancées.

### ❖ Subvention touristique

La communauté de communes nous a octroyé 8 000 € de subvention pour les travaux de réfection de la croix communale et de modifications des toits-terrasses de la salle polyvalente.

### ❖ Zone d'activité de La Fayolle

Suite à la saisie du président du SMAD des Combrailles pour l'aménagement d'une zone d'activité à La Fayolle, ce dernier a répondu qu'une procédure de révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) était nécessaire. Cette révision serait de l'ordre de 100 000 € et les moyens financiers du SMAD ne le permettaient pas.

Toutefois, il a précisé que si une étude de discontinuité était menée et qu'elle était favorable, il ferait en sorte que cette zone d'activité puisse voir le jour.

### ❖ PLU de La Goutelle

Mr Hombert, représentant le cabinet d'étude BEMO, rencontrera les conseillers municipaux pour une présentation du PLU, le mercredi 2 novembre 2016 à 18 h salle de la Mairie.

Le diagnostic de l'urbanisme de notre commune va débuter.

Une réunion publique aura lieu dès que le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) aura été établi.

↳ Frédéric Saby et Marie-Jeanne Labonne ont répondu à une invitation du sous-préfet afin de faire le point sur les finances de notre commune. Nous devons rester vigilant et réduire notre endettement.

↳ Une renégociation des prêts a été engagée, mais aucune offre intéressante ne nous a été faite pour le moment. La caisse des dépôts et



consignation propose des prêts à taux zéro, mais seulement pour des investissements. Une demande va toutefois être déposée dans le cas où, exceptionnellement, cet organisme public accepterait le rachat d'une partie de nos emprunts à taux élevés.

✉ Frédéric Saby invite les élus et les employés communaux à un pot de départ à la retraite de nos 3 agents le 28 octobre 2016 à 17h salle de la mairie.

✉ Damian Walsh demande si les difficultés financières actuelles sont dues à la réalisation de la nouvelle école.

Frédéric Saby répond que l'emprunt contacté pour cette construction n'a pas arrangé les choses. Il ajoute que ces difficultés sont surtout dues au financement sans emprunt des travaux de la RD 217 mais également des nombreux travaux de voirie dont ceux réalisés derrière le cimetière. La commune a quasiment épuisé la totalité de ses réserves financières pour pouvoir régler les factures.

✉ Mickaël Besserve demande pourquoi un projet de nouvelle mairie puisque notre commune est en difficulté.

Marie-Jeanne Labonne précise qu'au début de ce projet, nous ne connaissions pas les difficultés de trésorerie existantes.

Jamais l'ancienne trésorière (ni sa remplaçante) de Pontaurmur ne nous a alerté sur la situation préoccupante de notre trésorerie. Par contre, l'actuelle trésorière en charge de notre commune, est très à l'écoute et nous apporte une aide précieuse.

Nous n'avons pu obtenir les subventions prévues pour le projet (DETR), mais pour connaître la viabilité d'un projet, nous devons faire des études.

Quoi qu'il en soit, compte tenu du niveau d'endettement de notre commune depuis 2 ans et demi, (près du double de la moyenne nationale pour les communes de notre strate) aucun emprunt n'est envisageable avant la fin 2019.

#### ❖ Assainissement

Selon la loi « NOTRe », cette compétence sera reprise par les futures communautés de communes. On peut donc imaginer que le programme des travaux d'assainissement à réaliser dans notre commune sera mené sous l'égide de notre futur EPCI.

#### ❖ Mise en vente du terrain communal près de l'école

Nous avons rencontré un agent du service de la « Mobilité et du Transport Scolaire » du Conseil Départemental, afin de nous conseiller sur l'aménagement autour de l'école. Ce dernier doit nous établir un plan d'aménagement pour la fin du mois.

De même, il faut attendre l'accord du service des domaines pour fixer les tarifs, après quoi, il devra être procédé au bornage des parcelles.

Ce n'est qu'après toutes ces obligations que les terrains pourront être mis en vente.

❖ Zones Humides

Le recensement est terminé. Un agent du SMAD est venu vérifier, sur le terrain, le très bon travail réalisé en amont avec les agriculteurs de la commune.

Nous attendons les cartes définitives afin de les soumettre au vote du Conseil Municipal.

Il est également envisagé une réunion publique de présentation de la carte pour les agriculteurs et les personnes intéressées.

❖ Service de cantine scolaire

L'agent en charge de la cuisine scolaire doit s'absenter à compter du 17 novembre pour une période d'environ 3 mois.

Il est prévu d'engager un ou une remplaçante pendant cette période, mais qui ne participera pas au TAP (temps d'activité périscolaire).

Le contrat sera de 22 h 30 hebdomadaire.

❖ Terrain de Sports

Damian Walsh demande s'il serait possible de faire installer une lumière sur le toit de la buvette pour éclairer sur le devant afin de pouvoir éteindre les projecteurs du stade dès l'entraînement terminé. Des devis seront demandés.

❖ SICTOM

Le Maire informe le conseil du passage d'un agent du SICTOM pour vérifier les bacs jaunes et rappeler les consignes de tri chez les particuliers riverains.

❖ Cimetière

L'entreprise Borro s'est engagée à avoir terminé les travaux (caves-urnes, jardin du souvenir, caveau communal) avant la Toussaint. Nous devons fixer le prix de vente des caves-urnes lors d'un prochain conseil municipal.

❖ CCAS

Le repas du CCAS est prévu le dimanche 23 octobre. Tous les élus sont cordialement invités à y participer moyennant le prix de 30 euros pour le repas.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 22h55.

La secrétaire

Le maire